

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION
LORS DE TRAVAUX DE REPRISE REFECTION AU TOUR DES CHAMBRES
ROUTE IMPERIALE**

Le Maire de Chênex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise FGC, en date du 16.03.2026 afin de réaliser des travaux de reprise réfection au tour des chambres route Impériale – D1206.

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération sur la Route Impériale effectués par l'entreprise FGC, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 30/03/2026 au 30/04/2026 inclus, la circulation est réglementée en agglomération sur la Route Impériale pour permettre la réalisation des travaux de reprise réfection au tour des chambres route Impériale – D1206.

ARTICLE 2 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds.

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise FGC,

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise FGC,

Fait à Chênex, 16.03.2026

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803433445



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **MAKHOLOUFA** Prénom : **Hichem**

Dénomination : **FGC** Représenté par :

Adresse Numéro : **72** Extension : Nom de la voie : **RUE DE LONGJUMEAU**

Code postal **91160** Localité : **BALLAINVILLIERS** Pays : **France**

Téléphone **0169079156** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **hichem.makhloufa@fgc91.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **D1206 - Route impériale**

Code postal **74520** Localité : **CHENEX**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **REPRISE REFECTION AU TOUR DES CHAMBRES**

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ :

Date prévue de début des travaux : **30/03/2026** Durée des travaux (en jours calendaires) : **30**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **30** Date de début de réglementation **30/03/2026**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

INTERVENTION TERRE

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **BALLAINVILLIERS**

Le : **1 6 0 3 2 0 2 6**

Nom : **MAKHLOUFA** Prénom : **Hichem** Qualité :

 **Sogelink?**

Le 16/03/2026

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- FICHE DE GC.pdf : <https://dl.sogelink.fr/?2JfDkyZn>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?TzHlStjV>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink





Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>5.97988516,46.11017161 5.97991735,46.11001169 5.98614544,46.1107964
5.98611861,46.11094516 5.97988516,46.11017161</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(46.110172 5.979885);(46.110012 5.979917);(46.110796 5.986145);(46.110945 5.986119);(46.110172 5.979885);
```



CH 22_74069 : Araser les fourreaux et mettre de la bombe blanche. Une réfection de surface devra ensuite être réalisée proprement à l'aide d'un enduit approprié



46.11130275529985, 5.989397509098049